



Morbihan Energies : conventions de réalisation et de participation financière dans le cadre des travaux sur les réseaux du quartier de Coët Mousset

DEL10_2023_11_20

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 29

Le vingt novembre deux mil vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LANGUIDIC s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent DUVAL, Maire.

Présents : GARIDO Véronique, LE ROUX Anne, GUÉGAN Christian, MARETTE Nadège, LE GAL Patrick, EVANNO Sophie, LE DRÉAN Jérôme, de COUESBOUC Régis, LE GALLIC Christine, LE GAL Claude, FEBRAS José, JEGOUSSE Mickaël, PROD'HOMME Anne Sophie, du PREMORVAN Erika, DUPUY Typhenn, EVANNO Eric, EVANO Thomas, JEGOUX Thomas, CHOINIÈRE Katell, BOULOUARD Eric, ANN Véronique, PENNANEAC'H Mélanie, PURENNE Myriam.

Étaient absents excusés : de KERIZOUET Isabelle, DINASQUET Carolyn, LE CAPITAINE Anne-Cécile, TROTTIER Stéphane, VALPERGUE de MASIN Marie-Olga.

Pouvoirs : De KERIZOUET Isabelle donne pouvoir à DUVAL Laurent
DINASQUET Carolyn donne pouvoir à GARIDO Véronique
LE CAPITAINE Anne-Cécile donne pouvoir à JEGOUX Thomas
TROTTIER Stéphane donne pouvoir à PURENNE Myriam
VALPERGUE de MASIN Marie-Olga donne pouvoir à BOULOUARD Eric

Le secrétariat a été assuré par : JEGOUX Thomas

Rapporteur : Monsieur Christian GUÉGAN

L'adjoint au maire informe l'assemblée :

Morbihan Energies assure au nom et pour le compte des collectivités adhérentes, la maîtrise d'ouvrage des travaux sur les réseaux électriques, d'éclairage public et de Télécom.

Dans le cadre, des travaux d'aménagement du quartier de Coët Mousset, il convient d'établir trois conventions de partenariat avec Morbihan Energies tel que suit :

Désignation	Montant H.T prévisionnel de l'opération	Montant engagé par la commune	Participation Morbihan Energies	Reste à charge pour la commune
Fils torsadés 56101E2023003	156 000,00 €	54 600,00 €	-	54 600,00 €
Eclairage public 56101C2023004	48 900,00 €	48 900,00 € *	13 680,00 €	35 220,00 €
Télécom 56101T2023005	33 800,00 €	33 800,00 € *	-	33 800,00 €

* soumis à TVA

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les conventions de partenariats,
- **ACCEPTE** les participations financières,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les trois conventions, l'engagement de contribution financière et tout document afférent à l'exécution de cette opération.

ADOPTÉ : à 29 voix pour.

Fait à LANGUIDIC, le 22 novembre 2023

Le Maire,



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'LD' followed by a flourish.

Laurent DUVAL